

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00491

Numéro SIREN : 485 092 324

Nom ou dénomination : A.L.P.S.

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2018 sous le numéro de dépôt 2049

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/04/2018

Numéro de dépôt : 2018/2049

Déposant :

Nom/dénomination : A.L.P.S.

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 485 092 324

N° gestion : 2015 B 00491



certa 000976 **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES** **N° 2065-SD**
N° 11084*18 **LE PRÉSIDENT** 2017
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/10/2016 et clos le 30/09/2017 Régime simplifié d'imposition ☒
Régime réel normal ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2268-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, Indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: **ALPS SASU**

Adresse du siège social:

SIRET 4 8 5 0 9 2 3 2 4 0 0 0 2 2 Mèl:

Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

Route de Livarot

14620 DAMBLAINVILLE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées **Plomberie** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%* 218 Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: **Nom et adresse du conseil:**

Gestélia Basse Normandie
10-14 Rue Claude bloch

14000 Caen **Tél:** 02.31.47.71.10 **Tél:**

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: **Identité du déclarant:**

N° d'agrément du CGA **Date:** **Lieu:**

Tél: **Qualité et nom du signataire:**

Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



[Signature]

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e		
			f		
			g		
			h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)		

G	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	3 6 6 6 5	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter	



DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement :	N° SIRET du principal établissement	Code APE
	48509232400022	4322A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
ALPS SASU		
Route de L'Ivarot		
14620 DAMBLAINVILLE		

I Résultat de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	218
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies-1	
f Dont moins-value à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis aux taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 Euros x durée de l'exercice en mois / 12	218
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	218
j Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies-1	
k Dont plus-value à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies-1	
Total lignes h à k	218

l III Bénéfices soumis aux taux normal (a – c – h – i)

m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d – j – k)



RÉPARTITION DU CAPITAL

(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement :	N° SIRET du principal établissement	Code APE
	48509232400022	4322A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
ALPS SASU		
Route de Livarot		
14620 DAMBLAINVILLE		

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)



PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

Désignation de l'entreprise ALPS SASU										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise Route de Livarot										14620		DAMBLAINVILLE			
SIRET										4 8 5 0 9 2 3 2 4 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12										Durée de l'exercice précédent * 12					
												Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 7			
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	7 000		012			7 000						
		Autres *	014			016									
	Immobilisations corporelles *		028	28 845		030	28 168		678						
	Immobilisations financières * (1)		040	300		042			300						
	Total I (5)		044	36 145		048	28 168		7 978						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 618		052			4 618						
		Marchandises *	060	2 897		062			2 897						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	2 628		066			2 628						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	7 785		070	1 532		6 253						
		Autres * (3)	072	2 405		074			2 405						
	Valeurs mobilières de placement		080	2 267		082	1		2 266						
	Disponibilités		084	24 171		086			24 171						
	Charges constatées d'avance *		092	1 669		094			1 669						
	Total II		096	48 440		098	1 533		46 907						
Total général (I+II)		110	84 585		112	29 700		54 885							
PASSIF												Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					20 000							
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126					2 000							
	Réserves réglementées *		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			132									
	Report à nouveau		134					7 215							
	Résultat de l'exercice		136					186							
	Provisions réglementées		140												
	Total I		142					29 401							
Provisions pour risques et charges		Total II	154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					4 278							
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166					11 576							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	1 201		172			9 630						
	Produits constatés d'avance		174												
Total III		176					25 484								
Total général (I + II + III)		180					54 885								
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : ALPS SASU		Néant ☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018		
				3 009 201,7			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	69 339	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *		217	218	59 095	
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	73
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	128 508	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	50 636	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	-628	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	21 330	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	834	244	1 530
	Rémunérations du personnel *				250	34 902	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	16 148	
	Dotations aux amortissements *				254	357	
	Dotations aux provisions				256	1 532	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262	2 543
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260	339			
Total des charges d'exploitation (II)					264	128 350	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	157	
Produits financiers (III)		280	63		294	1	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		300		
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D))		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	33	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	186	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	186	
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322	1		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	33		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	-2	330	-2
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
Dont divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	218	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	218	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **ALPS SASU**Néant ☐ *1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	7 000	402		404		406	7 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 294	442		444	159	446	3 134				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	25 711	462		464		466	25 711				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	300	482		484		486	300				
TOTAL		490	36 305	492		494	159	496	36 145				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 259	532	357	534	159	536	2 457		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	25 711	552		554		556	25 711		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	27 970	572	357	574	159	576	28 168		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	Fonds Commercial	2	Autres immob. incorporelles	3	Terrains	4	Constructions	5	Matériel et Outillage
	6	Instal. agent. aménagt.	7	Matériel de Transport	8	Autres immob. corporelles	9	Immob. Financières	10	

Immobili- sations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5	159	159						
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	159 580	159 582	584	586	581	587 589	
Plus-values taxables à 19 % ①					579	Régularisations	590 583	594 595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597 599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERSDésignation de l'entreprise : **ALPS SASU**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	1 532	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	1	666
TOTAL		680	682	1 533	686
					1 533

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2	depreciation OPCM	1
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
		1

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2033-D-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2017



CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ALPS SASU		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2016		et clos le : 30/09/2017	
		Durée en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	69 339	
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141	59 095	
Production stockée	111	73	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	128 508	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	50 636	
Variation de stocks (marchandises)	122	-628	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	21 330	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	2 543	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	73 881	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée: TOTAL 1 - TOTAL 2	137	54 626	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)			
117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	128 434	
Période de référence	024	0 1 / 1 0 / 2 0 1 6 160 3 0 / 0 9 / 2 0 1 7	
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.

N° 2033-E-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)
1

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 0 0 9 2 0 1 7

SIREN 4 8 5 0 9 2 3 2 4

Dénomination de l'entreprise ALPS SASU

Adresse (voie) Route de Livarot

Code postal 14620 Ville DAMBLAINVILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique VAUVERT Prénom(s) YOHANN

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 2000

Naissance : Date 31/03/1977 N° Département 14 Commune CAEN Pays FRANCE

Adresse : N° Voie Route de Livarot

Code Postal 14620 Commune DAMBLAINVILLE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2033-F-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

*

Exercice clos le 30 09 2017

SIREN

485092324

Dénomination de l'entreprise ALPS SASU

Adresse (voie) Route de Livarot

Code postal 14620

Ville DAMBLAINVILLE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2033-F-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2016

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

LIASSE FISCALE – ANNEXE

Relevé des Charges à payer

Désignation de l'entreprise : **ALPS SASU**
Date de clôture de l'exercice : **30/09/2017**

INTERET COURUS SUR EMPRUNTS

INTERET COURUS AGIOS DE DECOUVERT

INTERET COURUS COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

FACTURE FOURNISSEURS NON PARVENUES

Fournisseurs d'achats	
Fournisseurs de sous-traitance	
Electricité	
Crédit bail	
Locations	
Charges locatives	
Assurances	
Honoraires	
Téléphone	
Cotisations centre de gestion	4 340
Fournisseurs d'immobilisations	
Fournisseurs divers	13
Fournisseurs intérêts courus	
TOTAL :	4 353

CHARGES A PAYER : ETAT

Taxe d'apprentissage	178
CFE,CVAE	625
Taxe sur les salaires	
Taxe formation continue	
Participation à l'effort de construction	
Taxes foncières	
Taxe sur le véhicules de société	
Taxe locale d'équipement	
Taxes diverses	
Dettes Provisionnées pour charges fiscales sur congés payés	
TOTAL :	803

CHARGES A PAYER : PERSONNEL

Dettes provisionnées pour congés à payer	
Dettes provisionnées pour participation des salariés	
Autres charges à payer	
TOTAL :	

CHARGES A PAYER : ORGANISMES SOCIAUX

Sécurité sociale	
Caisse de congés payés	
Caisse de retraite	
Assedic	
Organic	
Provision cotisations sociales exploitant	
Charges sociales sur congés à payer	
Autres organismes sociaux	
TOTAL :	

CHARGES A PAYER DIVERSES

TOTAL DES CHARGES A PAYER **5 156**



ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D' IMPOSITION

ALPS SASU

Désignation de l'entreprise apporteuse :

LAROUSERIE ALAIN

CAREFFOUR MALERNE

14510 GONNEVILLE SUR MER

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SARL ALPS

Route de Livarot

14620 DAMBLAINVILLE

Fusion, apports partiels d'actif et scissions de société (art 210 A et 2010 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE/art 38-7 du CGI)

Echange de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 01/10/2005

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					7 000
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à un apport de branches complète d'activité.



[Signature]

2017

TDFCECARTVALLI

DETERMINATION DES ECARTS DE VALEURS LIQUIDATIVES

ALPS SASU

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Détermination des écarts à la clôture de l'exercice	Valeur liquidative à l'ouverture de l'exercice et non cédés à la clôture de celui-ci		Valeur d'acquisition au cours de l'exercice et non cédés à la clôture de celui-ci		Valeur liquidative à la clôture de l'exercice			Ecart V. L. constatés à imposer
	Nombre de titres	Total	Nombre de titres	Total	Nombre de titres	Unitaire à cette date	Total	
Désignation des titres d'OPCVM								
OCTYS	6,71000	1 085			6,71000	161,50000	1 084	-1
OCTYS			7,32000	1 183	7,32000	161,50000	1 182	-1
	6,71000	1 085	7,32000	1 183	14,03000		2 266	-2



A.L.P.S
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Route de Livarot
14620 DAMBLAINVILLE
485 092 324 RCS CAEN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 MARS 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 185,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	185,87 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	7 215,15 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	7 401,02 euros
A titre de dividendes aux associés	3 000,00 euros
Soit 1,50 euros par part	
 Le solde	4 401,02 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 4 401,02 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de la date fixée par le Président.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,



- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2014 :

- ➔ 17 954,20 euros, soit 8,98 euros par titre
- ➔ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 17 954,20 euros

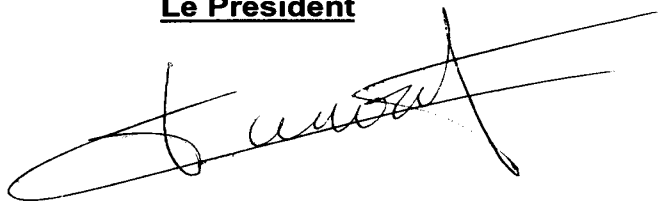
Exercice clos le 30 septembre 2015 :

- ➔ 6 000 euros, soit 3 euros par titre
- ➔ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 6 000 euros

Exercice clos le 30 septembre 2016 : néant

Certifié conforme

Le Président



A.L.P.S
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Route de Livarot
14620 DAMBLAINVILLE
485 092 324 RCS CAEN

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Monsieur Yohann VAUVERT, associé unique et Président de la société **A.L.P.S**, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2017, l'activité de la Société a été la suivante :

L'exercice a eu une durée de 12 mois comme précédemment. Le chiffre d'affaires a progressé de 6 % 128 434,39 euros contre 121 626,17 euros en n-1. Ce niveau d'activité est de bon niveau au regard des moyennes de la profession et compte tenu des capacités de production. Les charges externes ont augmenté. L'actif circulant est suffisant pour honorer l'ensemble des dettes. Le résultat de l'exercice diminue mais demeure positif à hauteur de 185,87 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

- ➔ Augmenter le chiffre d'affaires ainsi que le résultat.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 128 434 euros contre 121 626 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 5,59%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 73 euros contre 77 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 5,19%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 128 350 euros contre 116 889 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,80%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 157 euros contre 4 814 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 96,73%.

Compte tenu d'un résultat financier de 62 euros (55 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 219 euros contre 4 869 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 95,50%.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de 33 euros contre 928 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 185,87 euros contre un bénéfice de 5 218,32 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 96,43%.

Au 30 septembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 54 885 euros contre 56 963 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 3,64%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 185,87 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	185,87 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	7 215,15 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	7 401,02 euros
A titre de dividendes aux associés	3 000,00 euros
Soit 1,50 euros par part	
 Le solde	4 401,02 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 4 401,02 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 26 401,02 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de la date fixée par le Président.

Il est indiqué que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.



Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2014 :

- ➔ 17 954,20 euros, soit 8,98 euros par titre
- ➔ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 17 954,20 euros

Exercice clos le 30 septembre 2015 :

- ➔ 6 000 euros, soit 3 euros par titre
- ➔ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 6 000 euros

Exercice clos le 30 septembre 2016 : néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

① Rémunération de Monsieur Yohann VAUVERT, en qualité de Président de la Société

Montant : 34 902,36 euros

② Existence dans les livres de la Société d'un compte courant d'associé ouvert au nom de Monsieur Yohann VAUVERT

Montant créditeur au 30/09/2017 : 1 179,44 euros

Non rémunéré



③ **Existence dans les livres de la Société d'un compte courant d'associé ouvert au nom de Monsieur Alain LAROUSSERIE**

Montant créditeur au 30/09/2017 : 21,55 euros

Non rémunéré

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

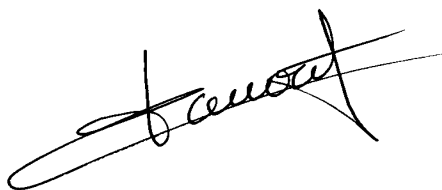
Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à DAMBLAINVILLE

Le 16 mars 2018

Le Président,

Monsieur Yohann VAUVERT



A.L.P.S
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Route de Livarot
14620 DAMBLAINVILLE
485 092 324 RCS CAEN

Tableaux financiers au 30 mars 2018

Tableau financier	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
b) Nombre d'actions émises	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	128 434,00	121 626,00	167 816,00	201 516,00	294 904,00
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
c) Impôt sur les bénéfices	33,00	928,00	4 023,00	- 133,00	2 985,00
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	185,87	5 218,32	25 941,95	- 10,42	29 781,42

